



n° 235

Septembre 2009

Action

La simplification du programme-cadre en question. Frais de subsistance et de logement : utiliser des montants forfaitaires **2, 3**

Une gestion de haut niveau des financements externes de la recherche : nouveau défi des universités européennes **4 à 6**

Résultats

Programme « Coopération » : environ 500 PME industrielles « bénéficiaires » par an en Europe **7 à 11**

À lire dans vos archives !

Retrouvez les articles qui vous intéressent ! **12**

ÉDITO **Professionaliser pour simplifier**

Le nombre de disciplines et d'acteurs qui concourent aux activités de recherches impose chaque jour davantage de séparer les fonctions, avec d'un côté la réalisation des travaux et de l'autre les tâches de gestion.

En effet, nombre de malentendus naissent du mélange des genres, lorsque le chercheur se fait commercial - gestionnaire - comptable - et juriste...

Les choses se passent mieux lorsque le chercheur cherche, que le financier établit les comptes, et que le juriste se concentre sur les conditions d'accès aux connaissances.

Le 7^e programme-cadre renforce la séparation et la professionnalisation des fonctions, préalable indispensable à la simplification des règles. De plus, justifier les efforts au « fond » plutôt que d'en comptabiliser les détails et d'investir massivement dans leur contrôle servirait mieux les intérêts financiers de la Communauté.

Un récent rapport sur les universités confirme que la capacité d'une université à connaître ses coûts complets conditionne la pérennité de ses financements et sa notoriété européenne (p. 4 à 6). Seuls les moyens modernes de suivi du temps d'activité des chercheurs manquent parfois.

La gestion peut aussi être simplifiée par le recours à des forfaits, proches des dépenses réelles. C'est ce que propose la Commission européenne (CE) pour les frais de missions (voir p 2 et 3).

Enfin, le rapport de la Commission européenne sur la participation des PME illustre fort à propos le besoin d'accroître la rigueur des raisonnements. Les PME ne constituent pas une catégorie unique (p. 7 à 11) : la CE les répartit en PME de recherche, PME de services, PME industrielles. Là aussi, passer d'une approche comptable à une approche rigoureuse serait bienvenu ! Ne faut-il pas voir dans le rigorisme chiffré ambiant un gaspillage improductif de ressources ?

A.Q.